61e ANNEE (7e SÉRIE) N° 10 8 MARS 1951

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les jeudis

Mgr A. ROZIER
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
Directeur

Mgr F.-M. CATHERINET
Prélat de la Maison de Sa Sainteté
Codirecteur

Causerie de l'AMI sur les "Revues"

SOMMAIRE

I. Paris a deux mille ans. —II. La stratégie de l'aviation, à l'heure actuelle. — III. L'évolution théologique de Luther de 1509 à 1515. — IV. Saint Augustin dans Calvin. — V. Abelly, en tant que biographe de S. Vincent de Paul. — VI. Problèmes au Cameroun. — VII. La situation religieuse en Pologne. — VIII. L'industrie du vitrail. — IX. Comment disparaîtra l'homme ? — X. L'Egypte primitive. — XI. Hommage à la haute science d'un curé de campagne : l'abbé Hubert Bourdot.

I

On dit que les jolies femmes n'aiment pas à dire leur âge. Mais quand elles y consentent, il est rare, paraît-il, qu'elles n'en retranchent pas quelque chose. C'est ce qui arrive, nous avoue M. Jules Romains, de l'Académie française, à la ville de Paris. Elle consent à avoir 2.000 ans. C'est déjà bien respectable. Mais elle ne veut pas remonter au-delà de Jules César, comme si en la voyant, il lui avait donné d'être. En constatant qu'elle existait et en donnant son nom, il l'aurait donc fait naître. « Paris, nous dit Jules Romains, dans *La Revue des deux mondes* du 1er janvier 1951, n'a voulu dater sa naissance que de l'instant où il devenait illustre. Car n'était-ce point devenir illustre que de fixer l'attention de Jules César, que de se faire choisir par lui comme siège d'une grande assemblée politique, et d'ailleurs de donner presque aussitôt du fil à retordre au principal de ses lieutenants ? »

Après M. Romains, c'est M. Roger Dion qui esquisse une rapide histoire de la grande cité. Il en décrit le site, au centre d'un bassin admirablement tracé et s'étageant en cercles concentriques presque réguliers. Avouons, toutefois, que ce n'est pas la géographie qui a fait de l'antique *Lutetia Parisiorum* une grande ville. C'est bel et bien la politique. Supposez que Blois, Tours ou Orléans aient été capitales de la France, c'est là que se serait portées les populations. Ainsi, Rome, située sur sept collines, mais presque en un désert, abrita des millions d'habitants, en devenant le centre d'un immense empire.

Regardons grandir Lutèce. Au début, elle n'est qu'un oppidum, dans une île de la Seine. Les Parisiens n'hésitèrent pas à la brûler quand ils surent que les Romains approchaient. L'île était soumise à toutes les inondations du fleuve. Dans son sous-sol on n'a pas trouvé de vestiges de haute antiquité. Les premiers habitants en furent sans doute les *bateliers parisiens ;* ce sont eux qui élevèrent là le plus ancien monument religieux, dédié à Jupiter et à l'empereur Tibère.

La paix romaine lui fut très profitable. Le commerce de la batellerie apporta à Lutèce une richesse considérable. La ville se développa sur les deux rives, mais surtout vers la montagne Sainte-Geneviève. Elle eut son amphithéâtre, ses thermes, ses aqueducs et ses fontaines. Mais la prospérité romaine ne dura que deux cents ans environ. A partir du martyre de saint Denis, au IIIe siècle, Lutèce connut des heures tragiques. On a retrouvé des cachettes de trésors, surmontées de cendres calcinées, indiquant des ruines.

Après une invasion vers 270, la ville se recroquevilla, et revint aux limites de la Cité, dans son île. Julien l'Apostat en fit cependant sa résidence, durant quelques années, au IVe siècle. Et il fait l'éloge — un peu ironique sans doute — de la pauvre petite ville. Il prétend qu'on y cultive même des figuiers et qu'on y boit de bon vin !

La ville demeura restreinte, durant une partie du Moyen-Age. Elle était reliée aux rives par deux ponts, qui furent solidement fortifiés à leurs extrémités, pour résister aux Normands : au nord, le Grand-Pont, terminé par le Châtelet, qui était un fort, et au sud, le Petit-Pont avec, au bout, le Petit-Châtelet.

Après l'an mille, commence une période d'expansion. Les remparts de la ville sont poussés au-delà des têtes de ponts. Sous Louis VI le Gros apparaît une compagnie des Marchands de l'Eau, qui semble une réplique de l'antique collège des *Nautæ parisiaci.* Le commerce se développe, dans la partie nord, et la montagne Sainte-Geneviève, dont les ruines n'ont pas été relevées, garde un aspect rural, propice aux écoles et aux ébats des étudiants. Déjà s'accuse le contraste entre le quartier des Halles et celui de la Sorbonne. Vient un jour où Paris est divisé en trois secteurs : la Ville, au nord du fleuve, — la Cité, dans l'île, — l'Université, sur la rive gauche. Et ce sont là trois agglomérations bien distinctes. Un jour vient aussi, cependant, où les Capétiens, qui jusque-là préféraient Orléans, fixent à Paris leur résidence ordinaire. Alors Paris commence à grandir et ne s'arrêtera plus, sa fortune est liée à celle de la monarchie.

« Les poètes des XIIe et XIIIe siècles éclairent l'une des causes principales de cette rapide croissance, lorsqu'ils décrivent le branle-bas provoqué, de la Flandre au Languedoc, par les réunions de la Cour, c'est-à-dire de l'assemblée des conseillers qui assistent le roi, quand il doit prendre des décisions d'importance ou exercer son pouvoir de justicier suprême. »

L'afflux des barons, prélats, abbés appelés au conseil du roi est l'un des thèmes favoris des Chansons de geste, vers 1200.

« Dans Paris, dit la Chanson des Narbonnais, la cité, il n'y a grande salle, palais, maison, cave ni grenier qui ne soit tout empli et encombré de ducs, comtes, princes, archevêques, évêques, abbés, prêtres et clercs... On a retenu jusqu'aux auvents des maisons et plus de cinq cents personnes couchent parmi les voies. »

Aussi, pour s'assurer un gîte, voici que les hauts personnages de tout le royaume veulent avoir, à Paris, leur hôtel, qu'ils louent, du reste, à des étrangers de rang important, lorsqu'ils ne les occupent pas. Paris se construit ; Paris a des palais, dans toutes ses rues. De Philippe-Auguste à Louis XIV, les demeures aristocratiques se multiplient dans la ville.

Naturellement, avec le chiffre de la population, le commerce et l'artisanat grandissent. Il faut organiser tout un réseau fluvial, des canaux, reliant la Loire à la Seine, des aménagements de rivières, pour faciliter le commerce. En 1810, un canal souterrain relie l'Escaut à l'Oise. En 1832, on inaugure le canal de Bourgogne par lequel viendront les bons vins ; en 1833, entre en service le canal des Ardennes, pour le commerce des bois et ardoises. Puis apparurent les chemins de fer. Et Paris continua de grandir. La ville forme aujourd'hui, avec ses faubourgs et sa banlieue urbanisée, une agglomération de près de sept millions d'habitants, chiffre plus de dix fois supérieur à celui que l'on dénombrait, dans la même étendue, en 1801.

Et toujours le développement a suivi les mêmes voies, en ce sens qu'au nord, les usines ne cessent de s'amplifier, les villes suburbaines de se souder, tandis qu'au sud, à distance égale du centre de la capitale, l'aspect rural persiste beaucoup plus longtemps qu'ailleurs. La paix des champs régnait encore naguère sur la haute surface des plateaux massifs qui dominent Meudon et Clamart, tandis que les populations s'entassent, au nord de Billancourt, à Aubervilliers et Pantin. Et c'est de part et d'autre que sont placés les deux aéroports du Bourget, au nord, et d'Orly, au sud. Ainsi, en 2.000 ans, Paris a passé d'une surface de dix hectares — celle de l'île — à une étendue de quatre à cinq mille fois plus grande.

Paris, l'une des grandes capitales du monde, est peut-être celle qui exerce, sur les imaginations, la fascination la plus grande, et chaque année, le nombre des touristes qui y accourent en est la preuve palpable ; leur nombre a largement dépassé le million, en été 1950.

II

M. Jean Bergeret, dans le même numéro de *La Revue des deux mondes*, étudie de façon intéressante *l'évolution de l'aviation stratégique*, à la lumière des derniers événements.

Il fixe d'abord ce que fut le rôle de l'aviation, au cours de la dernière guerre ; le sommet de son prestige fut atteint, lorsque la bombe atomique mit fin brusquement à la guerre japonaise. Depuis lors, on a un peu déchanté ; il n'apparaît plus aussi certain qu'il suffise de posséder la supériorité initiale de l'air, pour être assuré de la victoire finale. Les conditions ont bien changé, depuis 1940, date de la victoire allemande, et depuis l'attaque contre l'U.R.S.S., en 1941.

En premier lieu, les U.S.A ont cessé d'être hors de portée. Ils pouvaient consacrer tout leur effort à l'aviation offensive, maintenant, ils ont beaucoup à veiller à leur propre sauvegarde. Il n'est plus un seul point de la planète, qui reste inaccessible à l'aviation des grandes puissances.

En second lieu, sur le théâtre principal des opérations, en 1941, c'est-à-dire en Europe, les forces terrestres étaient à peu près en équilibre. L'Allemagne, menacée par l'Angleterre et l'Amérique, minée par les divers maquis, avait en face d'elle l'immense Russie. En 1951, la situation n'est plus la même.

« Entre les effectifs terrestres dont dispose dès le temps de paix l'U. R. S. S., auxquels s'ajoutent ceux de ses satellites asiatiques et européens, et les effectifs qui peuvent être valablement engagés par les Alliés, l'écart est immense et restera tel longtemps encore, en dépit des efforts faits pour le combler. »

En troisième lieu, la guerre a pris un tout autre caractère, avec Staline. Elle n'est plus qu'un pis-aller ; son but est la révolution. Il utilise pour cela la guerre froide, les troubles continuels, tantôt sur un point tantôt sur un autre. Il sape le moral de l'adversaire, fait vivre le monde sous un régime d'instabilité, de crainte, d'inquiétude, et fait pleuvoir constamment des averses de slogans de propagande, qui troublent l'opinion, agitent les esprits et divisent les hommes. Aujourd'hui, il est, ainsi, à la tête d'un potentiel de guerre immense, que l'on considère le total des hommes qu'il peut mettre en ligne, ou les ressources industrielles dont il dispose.

Cette politique est constamment offensive, mais sa stratégie semble purement défensive. Moscou doute visiblement de l'issue d'une guerre ouverte. Il ne veut pas mettre tout son enjeu sur un coup de dés. Son immense armée est plus propre à assurer, en première urgence, la défense des territoires de l'Union soviétique et celle des pays satellites où des « maquis » dangereux retiendraient, sans doute, de nombreuses troupes, qu'à se porter vers l'occident.

L'affaire de Corée paraît avoir été une tentative de dispersion des troupes américaines, un essai destiné à les voir à l'œuvre, à les fixer sur un point éloigné du globe. Interrogé sur les atouts principaux de son pays, l'aviation et la marine, Mac-Arthur a dû répondre :

« Les forces aériennes sont particulièrement handicapées, étant donné qu'il leur est pratiquement impossible d'employer, dans les étroits secteurs de Corée septentrionale, leur principale puissance, les bombardements stratégiques.

De même, la Marine ne peut utiliser ses grandes possibilités, étant donné que les routes de ravitaillement ennemies, de Chine en Corée, sont terrestres. Les possibilités de bombardement de la Marine sont également limitées étroitement aux régions côtières et ne peuvent atteindre les fronts principaux. Dans ces conditions, les forces terrestres constituent le facteur prépondérant. Notre soutien tactique aérien est intéressant en tant que facteur d'appui, mais ne peut être considéré que comme ayant une influence auxiliaire et non décisive, et, bien qu'il soit d'une aide précieuse, il ne peut compenser la supériorité numérique des effectifs ennemis. »

Mac-Arthur devrait ajouter que, même depuis le jour où le théâtre des opérations est descendu vers le sud, laissant une énorme profondeur d'action à l'aviation, la supériorité éclatante et incontestée de celle-ci, n'a pas suffi à changer entièrement la situation ni à influencer la balance des forces, d'une manière décisive. Dans ces conditions, les discussions qui ont opposé les conceptions stratégiques des chefs de l'Air, de la Marine et de l'Armée de terre, aux U.S.A., semblent bien s'éclairer d'un jour nouveau. Un principe a été mis en évidence :

« la nécessité d'une répartition harmonieuse des forces entre la terre, la mer et l'air, l'interdépendance des actions qui se déroulent dans les trois éléments et la tâche complexe de la stratégie moderne qui doit, en permanence, réaliser l'étroite combinaison des actions terrestres, maritimes et aériennes. »

Il est vrai qu'en Orient, il a été impossible, cette fois, d'utiliser la fameuse bombe atomique. Au contraire, en cas de conflit avec l'U.R.S.S., il est certain qu'elle entrerait en action immédiatement, et des deux côtés à la fois ; la guerre serait donc toute différente de ce que nous la voyons en Corée.

L'arme qui porte l'espoir de l'Occident, c'est donc pour l'instant, le projectile atomique. Ce sera demain la bombe H, mille fois plus puissante, dit-on. Le véhicule chargé du transport est le bombardier B-36 : véritable vaisseau de l'air, qui compte 55 mètres de long, pèse 126 tonnes, est mû par six moteurs de 3.500 chevaux et des réacteurs auxiliaires, vole à 750 km-heure et peut franchir 20.000 km avec 5 tonnes de projectiles ou d'emporter 35 tonnes sur des distances moindres. Il sera protégé dans sa course par des chasseurs à réaction, du type Sabre, dont la vitesse supersonique dépasse celle de tous les engins connus chez l'ennemi.

Pour le plein emploi de cette terrible arme aérienne, l'Amérique s'est assurée des bases : au nord le Groënland, l'Islande, la Grande-Bretagne et la Norvège. Au sud, les Açores, le Maroc, la Libye, le Golfe persique, Singapour. A l'extrême-orient, le Japon et l'Alaska ; à l'ouest, la presqu'île occidentale de l'Europe. L'ensemble d'un tel réseau permet un déploiement en éventail, tel que la défense de l'adversaire sera nécessairement prise en défaut, quelque part, mais le maintien de ce réseau de bases, suppose la coopération de toutes les forces maritimes et terrestres.

Pour l'instant, le point le plus vulnérable du dispositif « atlantique » est l'Occident européen. C'est là qu'il faut, dans le plus bref délai, rétablir la balance des forces, et c'est de là que découle la nécessité urgente de ce qu'on appelle le « *réarmement* ». Il n'en est pas moins certain, que toute la responsabilité de ce réarmement, qui accapare des ressources industrielles et financières qui pourraient tant servir au bien-être de l'humanité, retombe sur ce pays fermé, à l'aspect hostile et rébarbatif, au mystère insondable, aux calculs ténébreux, qui se retranche derrière le « rideau de fer ». La seule existence de ce « rideau » est le scandale des scandales, et l'affront permanent porté aux désirs de paix de la pauvre humanité.

III

Le R. P. Reynold Weijenborg, O. F. M., nous a donné, dans la *Revue d'Histoire ecclésiastique* de Louvain, du second semestre 1950, un copieux article intitulé « *la Charité dans la première Théologie de Luther (1509-1515)* ». Il s'agit, en réalité, de l'évolution de la théologie de Luther, au couvent, avant sa chute dans l'hérésie. M'étant moi-même penché, il y a bien longtemps, sur le même problème d'histoire [1], j'avoue qu'il m'a été agréable de mesurer les progrès accomplis en la matière, depuis 38 ans.

Le travail du R. P. se divise en deux parties. Il analyse d'abord, avec exactitude et minutie, les écrits qui nous restent de Luther, pour cette période, à savoir les *Annotations marginales*, que l'on a retrouvées, de ses lectures de S. Augustin et du *Livre des Sentences* de Pierre Lombard, ensuite deux *Sermons* prononcés par lui de 1511 à 1513, enfin et surtout son *Commentaire des Psaumes*, de 1513 à 1515, qui constitue son premier cours professoral, à l'Université de Wittemberg.

Dans la seconde partie — la plus intéressante peut-être — de son exposé, le R. P. fait voir comment la doctrine de Luther semble avoir été influencée par les événements de sa vie privée.

Peut-être y a-t-il là une erreur de méthode ! Puisque l'on admet, avec raison du reste, que la doctrine de Luther fut grandement influencée par sa vie personnelle, il ne fallait pas séparer le récit de sa vie de l'exposé de sa doctrine ; il fallait suivre de très près le fil des ans, se souvenir que, dans une existence aussi mouvementée que celle d'un Luther, qui pratique si puissamment ce que nous appelons l'existentialisme, la durée intérieure, au sens bergsonien, c'est-à-dire la lente maturation des jours, fait partie des événements et engendre la doctrine même, en l'expliquant, au jour le jour.

Deux faits principaux ont marqué de leur empreinte l'âme de Luther et sa pensée théologique. Le premier fut la profonde opposition entre Luther et son père, Hans Luther. Notre auteur a peint cette opposition en termes très forts :

« Entre le père et le fils, écrit-il, nous trouvons une opposition aiguë et irréductible : alors que le père exploite le prochain, le fils ne se soucie de l'argent que pour se faire des amis : le père est un froid calculateur, le fils un homme cordialement dévoué ; le père n'est sensible qu'aux cadeaux et aux menaces, le fils se livre spontanément à ses amis ; le père est imbu d'un matérialisme borné, le fils se hausse au spiritualisme de l'homme cultivé. »

Le contraste, en effet, est frappant. Peut-être cependant, le côté Luther fils est-il quelque peu embelli. Le jeune moine est très sensible, il est très irritable et ses anciens amis d'Erfurt apprendront à le connaître sous ce rapport. Il est vrai, toutefois, que Luther a pu et dû être profondément blessé de se trouver en conflit avec son père qui ne voulait pas qu'il entrât au couvent, mais qu'il fît une carrière brillante et lucrative dans le siècle. Il est vrai qu'il a probablement cherché une sorte de revanche, à l'égard de son père, en pratiquant, au cloître, une doctrine ascétique et mystique d'un rigorisme flagrant. De là, peut-être, dans ses *Annotations*, l'accent mis sur la théorie de la charité divine, dont, selon Luther, il faut toujours suivre les inspirations.

[1] Voir *Revue des Questions historiques* de 1913, pages 361-381, et de 1914, p. 5-34 et 356-378. — Le P. Weijenborg ne cite pas ce travail.

Notre auteur montre, en détail, comment Luther, tout en suivant de près la théologie ockamiste de Gabriel Biel et de ses maîtres d'Erfurt, dépasse en réalité cette théologie, sur ce point particulier.

« Il enseigne... un rigorisme éthique, étranger à Biel. Celui-ci ne va pas jusqu'à considérer comme un péché le fait de résister aux impulsions de la grâce, c'est-à-dire de la charité, par lesquelles le juste se trouve invité à tendre vers la perfection ; il y voit tout au plus une simple imperfection non coupable, d'ailleurs nulle part expressément condamnée. Luther au contraire prétend que l'on pèche non seulement lorsqu'on transgresse d'une manière délibérée la loi divine, mais aussi lorsqu'on n'atteint pas les cimes de la perfection auxquelles la charité nous pousse et nous exhorte de tendre. »

Dès cette époque (1509), âgé de 26 ans seulement, Luther est donc déjà ce *Doctor hyperbolicus* dont il recevra le surnom dans la suite. Mettant très haut son idéal de sainteté, il en viendra à le juger inaccessible, à voir un vice secret dans tous nos actes, un péché dans tout ce qui sort de notre nature mauvaise, et il en tirera la doctrine de la justification par la foi seule sans les œuvres, et par l'application extérieure des mérites de Jésus-Christ.

Cette théorie de la charité se complète, en effet, chez lui, déjà, par une théorie de l'esprit et de la chair, qui n'est pas encore hérétique, mais qui le deviendra un jour. Pour comprendre à quel point Luther exagère les choses, il faut citer, de lui, cette interprétation d'une parole de S. Bernard bien connue :

« Qui pourra se glorifier d'être un pur esprit et de ne plus avoir dans la chair une ennemie de l'esprit, même s'il est affranchi de toute luxure, de toute avarice ou de toute autre passion de ce genre et même des tentations ? Si tu possèdes la chair, si tu es dans la chair, à coup sûr cette superbe est aussi en toi et toi en elle, jusqu'à ce que ce corps devienne tout spirituel. *Nous péchons donc toujours et nous sommes toujours impurs...* Et parce que l'esprit et la chair ne forment qu'un seul homme, sans aucun doute c'est la faute de l'homme que sa chair soit si mauvaise et agisse si mal... *C'est pourquoi toute justice du moment présent est péché par rapport à celle qui doit lui succéder au moment suivant.* Car S. Bernard a raison de dire : « Dès que tu cesses de vouloir devenir meilleur, tu cesses d'être bon ; il n'y a donc pas d'arrêt dans le chemin qui mène à Dieu : le retard même est un péché. » Qui donc, à tel moment, se déclare juste et s'arrête, a déjà perdu la justice. Dans le mouvement, le point d'arrivée d'un instant est le point de départ de l'instant suivant. Ici, le point de départ est le péché d'où il faut sans cesse s'éloigner. Le point d'arrivée est la justice où faut toujours tendre »[2].

On saisit ici sur le vif le « rigorisme » éthique du jeune Luther. On sait que l'Eglise appelle le « vœu de faire chaque jour des progrès dans la sainteté » : *arduum quotidie proficiendi votum*[3]. Luther en fait cependant une obligation à tous les chrétiens ! Il rend ainsi la vie morale impossible. Il y verra la preuve d'une corruption incurable de notre nature par le péché originel, et la nécessité de se jeter éperdument dans les bras de la miséricorde divine par la foi seule.

Un autre événement qui a beaucoup influencé la théologie de Luther, dans sa jeunesse, c'est son voyage à Rome, de la fin de 1510 au commencement de 1511. Nous croyons qu'il eut beaucoup plus d'effet sur son évolution que ne le dit le R. P., et qu'il aurait pu l'étudier beaucoup plus à fond.

Non pas que Luther, comme il aimait à le dire dans sa vieillesse, ait été détourné de l'obéissance au pape par le spectacle de la corruption qui régnait dans la Ville éternelle. Non, ce qui s'est produit de plus grave, à Rome, pour lui, c'est que, parti pour soutenir là-bas les revendications des religieux de l'observance, il a été complètement retourné, on ne sait comment ni pourquoi, et qu'il en est revenu pour se mettre du côté de Staupitz, et pour combattre désormais ceux qu'il va nommer « les justitiaires », les « petits saints d'œuvre », ses anciens amis. C'est ce point que le R. P. Weijenborg aurait dû essayer d'élucider. Il aurait pu, pour cela, utiliser les données de Hubert Jedin, qui croit que Luther séjourna à la maison généralice et qu'il y rencontra le jeune Girolamo Seripando, le futur cardinal, qui devait être l'un des présidents du Concile de Trente, et le protagoniste de cette théorie de la *double justice*, qui était un compromis entre le luthéranisme et la doctrine catholique, et qui, réfutée vigoureusement par Laynez, le théologien jésuite, fut condamnée par le concile.

Ce fut là, croyons-nous, un tournant décisif, dans l'évolution du jeune Luther, et c'est en poussant toujours plus avant dans la voie qui lui fut alors ouverte, qu'il tomba, en quelques années, dans l'hérésie proprement dite.

L'article analysé ici aurait gagné à utiliser davantage les lettres qui nous restent de Luther, dans l'édition Enders, pour la période étudiée de 1509 à 1515. C'est dans les lettres intimes d'un auteur que l'on trouve le mieux le fond de sa pensée et les nuances les plus délicates de son caractère.

IV

A la suite du précédent article, dans la même revue, nous trouvons une étude de L. Smits, capucin, sur le sujet suivant : *L'autorité de S. Augustin dans* l' « Institution chrétienne » *de Calvin.*

L'*Institution chrétienne* fut l'œuvre maîtresse de Jean Calvin. Il y travailla toute sa vie et, à chaque édition, l'ouvrage ne cessa de grossir, depuis 1536, date de la première publication, jusqu'à 1559, où parut l'édition *ne varietur*, traduite en français, en 1561.

Or, à mesure que les éditions se succédaient, les citations de S. Augustin, faites par Calvin, se multipliaient et passaient d'une soixantaine à environ 775, pour la dernière édition. Ce seul chiffre indique l'importance que Calvin attachait à l'autorité de S. Augustin. Volontiers, Calvin se glorifiait « d'avoir lu et médité Augustin, à tel point qu'il s'en était approprié parfaitement l'esprit. » Ecrivant contre Albert Pighi, en 1543, il disait en propres termes : « Plût au ciel qu'il soit aussi versé dans les Ecritures, à force d'application et de diligence, et qu'il en possède le sens avec tant de familiarité, qu'il m'est permis à moi de me glorifier et

[2] Le R. P. Weijenborg ne donne qu'une partie de ce texte, cité in-extenso dans mon étude de la *Revue des Questions historiques*, 1914, p. 5-34.

[3] Oraison de la fête de saint André Avellin.

d'avoir lu attentivement Augustin et de connaître familièrement sa pensée » [4].

Cette assiduité à lire, à méditer et surtout à citer S. Augustin pose plusieurs problèmes.

1° Il serait faux d'y voir une atteinte au « *biblicisme absolu* » de Calvin. Sur ce point, il est sûr que P. Polman, dans son ouvrage : *L'élément historique dans la controverse religieuse du* XVI^e^ *siècle* (Louvain, 1932, p. 94), s'est trompé, en écrivant : « Concluons que la prétention de Calvin à reconstituer le gouvernement, le culte et la doctrine des premiers siècles, a profondéent porté atteinte à l'intégrité de son principe biblique. »

Il n'en est rien. Si Calvin en appelle à l'Eglise des premiers siècles et spécialement à S. Augustin, dont il prise l'autorité plus que celle de tous les autres Pères de l'Eglise, il ne le fait qu'en étroite subordination au principe biblique. Il s'arroge le droit de juger les institutions de l'Eglise et les opinions des Pères, voire d'Augustin lui-même, à la lumière de l'Ecriture, c'est-à-dire de son interprétation, à lui, Calvin, de l'Ecriture.

2° D'où vient la prédilection de Calvin pour S. Augustin ? Précisément, de ce qu'il croit retrouver chez le célèbre controversiste, ses propres opinions bibliques. Il prétend qu'Augustin est d'accord avec lui, sur tous les points essentiels. Il est clair, en effet, pour quiconque étudie Calvin, que rien n'a de valeur à ses yeux que ce qui confirme ou appuie ses propres opinions. Sans le dire, sans s'en douter peut-être, tant il se dérobe derrière les Ecritures, qu'il croit traduire infailliblement, dans leur sens authentique, il se fait lui-même, l'oracle de la vérité chrétienne. Qu'il écrive contre l'Eglise catholique, contre Luther, contre Zwingli ou contre qui que ce soit, Calvin se dit et se croit le détenteur unique et irréfutable de la vérité biblique, et par conséquent de la vérité tout court.

3° Il s'en suit que toutes les fois qu'il trouve dans Augustin des opinions qu'il ne partage pas, il le critique, il le condamne, il repousse son autorité. Et c'est justement ce qui prouve l'exclusivisme de son *biblicisme absolu*.

Quels sont donc ces points essentiels, sur lesquels Calvin se croit d'accord avec Augustin. Notre article le dit avec netteté :

« C'est chez Augustin que Calvin crut découvrir et comprendre l'idée fondamentale de la Réforme, c'est-à-dire la corruption foncière du cœur humain, d'où tout amour pur de Dieu est banni. »

Ici, nous rejoignons donc ce qui a été dit, plus haut, de Luther ; c'est parce que le cœur humain est *incapable d'amour pur de Dieu* que Luther l'estime corrompu irrémédiablement, et Calvin est du même avis. Il le dit, dans son *Institution*, de la façon que voici :

« Car si tout ton cœur était occupé de charité, nulle telle imagination n'y trouverait entrée. Il faut donc dire qu'il est vide de charité, en tant qu'il reçoit de telles concupiscences... Notre-Seigneur demande donc une merveilleuse ardeur de charité, laquelle il ne veut être empêchée de la moindre concupiscence du monde. Il requiert un cœur merveilleusement bien réglé, lequel il ne veut être aucunement piqué d'un seul aiguillon contre la loi de charité. S. Augustin m'a fait ouverture à entendre ce précepte, afin qu'il ne semble à quelqu'un que je sois seul en mon opinion » [5].

Mais ici, je voudrais ouvrir une parenthèse. M. L. Smits croit que cet engouement pour S. Augustin et cet appel à son autorité sont quelque chose de bien particulier chez Calvin, parmi les « Réformateurs ». Il n'en est rien. Les luthériens n'étaient pas moins attentifs à citer le grand docteur, bien qu'avec moins de fréquence et surtout moins de conviction intime. J'en veux pour preuve la lettre suivante de Mélanchthon au « réformateur » wurtembergeois Brenz, à la fin de mai 1531, lettre qui n'engage pas seulement l'autorité de Mélanchthon, mais aussi celle de Luther, car elle est accompagnée d'une suscription de 16 lignes de ce dernier. Mélanchthon y traite du dogme central de la doctrine luthérienne, qui sera aussi celui de la doctrine calviniste : la justification par la foi seule sans les œuvres. Et il dit à Brenz, qui, sans doute, lui avait opposé l'autorité de S. Augustin :

« Au sujet de la foi, je comprends ce qui vous arrête. Vous êtes encore engagé dans l'imagination d'Augustin, qui a bien poussé jusqu'à ce point de nier que la justice de la raison soit réputée justice devant Dieu, en quoi il a raison. Ensuite, il s'imagine que nous sommes réputés justes en vertu de cet accomplissement de la loi, que réalise en nous l'Esprit-Saint. De même, vous vous figurez que les hommes sont justifiés par la foi, en ce sens que par la foi nous recevons l'Esprit-Saint, de telle sorte que nous puissions être justes ensuite, par l'accomplissement de la loi qu'opère en nous l'Esprit-Saint... »

Mélanchthon réfute ce qu'il appelle « une imagination d'Augustin », puis il ajoute cette phrase qui fait bien douter de sa bonne foi et de celle de son maître Luther :

« Augustin ne satisfait pas à la sentence de Paul, bien qu'il en approche davantage que les Scolastiques. Pour moi, *je cite Augustin comme étant parfaitement du même avis* (que nous), *en raison de la persuasion générale à son sujet, alors qu'il n'explique pas suffisamment la justice par la foi* » [6].

Voilà donc un aveu formel de dissentiment entre les « réformés » et S. Augustin, et non pas sur un point secondaire, mais sur le dogme essentiel de la mystique nouvelle.

A ma connaissance, on ne trouve pas d'aveu semblable chez Calvin. Et pourtant, il aurait dû être attentif à cette différence capitale entre la conception augustinienne et la sienne propre. Ce que Calvin rejette dans Augustin, c'est sa foi au purgatoire, sa doctrine du péché irrémissible iden-

[4] *Defensio sanæ et orthodoxæ doctrinæ adversus Pighium*, 1543, *Corpus Reformatorum*, Opera Calvini, VI, 391 : « Utinam vero tanta et attentione et diligentia versatus foret in scripturis, tamque familiariter notum haberet earum sensum, quam et diligenter legisse me Augustinum et familiariter cognitam habere ejus mentem, jactare mihi liceat. »

[5] *Institution*, II, 8, 50. Dans *Corpus Reformatorum*, III, 467. — J'ai rajeuni l'orthographe du passage.

[6] Ce texte est si important qu'il faut citer le texte original lui-même : « Augustinus non satisfacit Pauli sententiæ, etsi propius accedit quam Scholastici. Et ego cito Augustinum tanquam prorsus ὁμόψηφον propter publicam de eo persuasionem, cum tamen non satis explicet fidei justitiam. » Dans Enders, Correspondance de Luther (*Luthers Briefwechsel*), t. IX, p. 18-19. — Le mot grec de Mélanchton, signifie « *qui est du même avis* ».

tifié à l'impénitence finale, l'administration de l'eucharistie aux enfants, ses spéculations sur la sainte Trinité, son approbation de l'état religieux.

Il resterait à étudier ce qui sépare réellement la doctrine augustinienne de la prédestination et celle de Calvin. Mais notre article ne touche pas à ce problème. Il se borne à dire que Calvin annexait totalement Augustin à son opinion sur ce point.

V

Ne quittons pas encore la *Revue d'Histoire Ecclésiastique*. A la suite des deux articles ci-dessus, se trouve une étude intitulée *Saint Vincent de Paul et Abelly*. Elle est signée du P. Pierre Debongnie, qui a publié dans la *Revue*, en 1936, une étude sur « la *Conversion de S. Vincent de Paul* », et en 1938 : *Vincent de Paul a-t-il menti ?*

Le P. Debongnie s'en prend aujourd'hui au premier biographe du grand saint, Louis Abelly, évêque de Rodez. La vie écrite par ce pieux évêque, sous le titre de *Vie du vénérable Vincent de Paul*, parut en 1664, quatre ans arès la mort du saint, décédé le 27 septembre 1660. Abelly, dans son *Avis au lecteur*, affirmait qu'il avait observé absolument les lois de l'histoire, dans son travail. Il n'aurait dit, à l'en croire, que ce qu'il avait vu de ses yeux ou que ce qui lui avait été attesté par des témoins « très dignes de foi ».

Le P. Debongnie estime qu'il faut en rabattre.

« En vérité, dit-il, les travaux récents de M. Coste, de M. A. Féron, de M. Grandchamp, d'autres encore, sont de nature à ébranler cette confiance. Ils obligent, non seulement à rejeter certaines affirmations d'Abelly, à suppléer à certains silences calculés, mais *à suspecter ici et là sa bonne foi* » [7].

Les points sur lesquels notre article émet des critiques et où il prend volontiers à partie l'une des plus récentes biographies du saint, celle de Mgr Calvet, sont les suivants :

1° *Date de naissance*. — Dans Abelly, 1576, parce qu'il fallait à tout prix éviter de faire savoir que le saint avait falsifié cette date, pour avancer son ordination. Dans Calvet, la date est fixée à avril 1580. Le P. Debongnie établit qu'elle doit être arrêtée à avril 1581.

2° *La jeunesse de Vincent de Paul et sa conversion*. — Le P. Debongnie accuse le saint, dans sa jeunesse, de *cumul de bénéfices* (Clichy et Châtillon-des-Dombes, stalle de chanoine à Ecouis). Il estime que sa « conversion » date du jour, où suspecté et accusé à tort de vol, il résolut de s'en remettre à Dieu seul de son honneur et de ne pas se justifier.

3° *Vincent de Paul et la Compagnie du Saint-Sacrement*. — Vincent, cela est certain, eut une part « grande et magnifique » dans l'œuvre d'assistance aux provinces dévastées par la guerre. Abelly a l'air de lui en faire gloire à lui seul. Le P. Debongnie ajoute les noms de M. de Renty et de Charles Maignart de Bernières. Nulle part Abelly ne fait allusion à l'activité de la Compagnie du Saint - Sacrement, devenue suspecte au gouvernement, mais il est établi que S. Vincent de Paul faisait partie de cette Compagnie, ainsi que Charles de Bernières. Or, ce fut la Compagnie du Saint-Sacrement qui eut l'initiative d'un appel au public, en faveur des sinistrés des guerres.

4° « *Cette misérable lettre qui fait mention de la Turquie* ». — On sait que deux faits surtout ornaient les anciennes biographies de S. Vincent de Paul : *a*) l'acte héroïque par lequel il prit les fers d'un galérien, pour le faire délivrer ; *b*) son séjour, comme captif en Tunisie, d'où il se serait évadé, avec son maître converti par ses soins. Or, le P. Debongnie, avec beaucoup d'autres historiens récents, estiment que ces deux faits sont à rayer de l'histoire du saint. Le premier est totalement invraisemblable. Le second ne repose que sur une lettre du saint à M. de Comet, pour expliquer ce qu'il avait fait entre 1605 et 1607.

« Nous ne savons rien, écrit Mgr Calvet, résumant les critiques récents, de la vie de Vincent entre 1605 et 1607. Nous perdons sa trace à Marseille et nous la retrouvons à Avignon. Qu'a-t-il fait dans cet intervalle ? Il a mené en Provence ou ailleurs une vie de dissipation, avec l'argent du débiteur et le prix du cheval. Le jour où il est revenu à la sagesse, il a voulu renouer avec ses amis et d'abord avec son bon et pieux protecteur, M. de Comet, et il a inventé un conte pour l'éblouir. C'est une gasconnade de Marseille, une galéjade. Puis il l'a oubliée. Et on comprend que le jour où il l'a vu ressurgir et ressusciter sa jeunesse folle, il ait désiré la détruire. Ainsi s'explique sa conduite. Qu'il ait mené dans sa jeunesse une vie de dissipation, on en a la preuve dans ses affirmations répétées : il dit qu'il est indigne d'être prêtre, qu'il est couvert de péchés, il parle même des infamies de sa vie... »

De fait, d'excellents critiques, tels que les PP. Lecler, Brou, de Bil, jésuites, M. Schnürer, ont adopté sur ce point la thèse de M. Grandchamp, en dépit des réfutations de M. Guichard qualifiées, par M. Debongnie et par M. Grandchamp, d' « enfantillages ».

A. Redier, dans *La vraie Vie de S. Vincent de Paul* (Paris, 1927), avait déjà mis au point la plupart des rectifications que présente le P. Debongnie. Or, A. Redier était « le confident autorisé » de M. Coste, l'éditeur si érudit des Sources de la vie du saint, et l'auteur d'une biographie de lui intitulée : *Le grand saint du grand siècle Monsieur Vincent* (3 vol. Desclée de Br., 1932). M. Coste, en conversation avec ses confrères, ne cachait pas son opinion sur la fameuse lettre à M. de Comet « Vincent, disait-il, était gascon, vous l'êtes, moi aussi... Nous savons ce que c'est qu'un Gascon. Est-ce que cette lettre... ? » Et M. Redier avait recueilli le mot de la part du P. Coste lui-même.

Cela n'empêche pas Vincent de Paul d'être devenu, après conversion, un saint, un très grand saint. Sainte-Marie Madeleine fut aussi une très grande sainte. En tout pécheur, il peut y avoir le germe d'une grande et véritable sainteté ! N.-S. n'a-t-il pas dit que celui à qui on a davantage pardonné est aussi celui qui aime le plus : *Cui plus dimittitur plus diligit !*

VI

Il est, dans toutes les chrétientés naissantes, des problèmes, des difficultés, des obstacles, qui changent selon les pays, les temps, les races. Quand on lit les lettres de saint Paul aux Corinthiens ou

[7] C'est moi qui souligne.

aux Galates, on s'en rend compte immédiatement. Ce que nous disions de saint Césaire, dans notre « Causerie » du mois dernier n'est pas moins clair. Le Cameroun, dont nous avons signalé ici même, à maintes reprises, la rapide évangélisation, n'échappe pas à cette loi de l'histoire.

L'Agence *Fides*, du 13 janvier 1951, nous fournit un rapport sur le Cameroun-sud, émanant d'un médecin de la colonie, et qui est particulièrement douloureux.

« Quittant pour la première fois l'Europe, dit-il, pour venir exercer la médecine en Afrique noire, j'ai d'abord été effaré par l'état sanitaire lamentable des populations indigènes. »

Quand on songe à ces pays-là, on a tout de suite dans l'esprit la maladie du sommeil, la lèpre, le paludisme et autres maladies tropicales. Or, contre ces maladies, la médecine est actuellement bien armée. Mais le rapport de notre médecin révèle tout autre chose. Les maladies qu'il dénonce sont autant d'ordre moral, sinon plus, que d'ordre physique. Ce sont en effet : 1° les maladies vénériennes ; 2° la tuberculose ; 3° l'alcoolisme ; 4° la paresse, ou fainéantise.

1° Les *maladies vénériennes* sont répandues au-delà de tout ce que l'on peut imaginer : 80 à 90 % de la population en sont atteints.

« J'ai eu souvent, dit le docteur, des fillettes de 12 ans et même de 8 ans, atteintes de blennorrhagie, et quand le médecin désolé explique cela aux parents, ces malheureux bien souvent ne réagissent que par des rires ! Certains même vont jusqu'à considérer ces maladies comme un signe de fécondité et n'ont donc aucune raison matérielle de s'alarmer ou de se soustraire à la maladie. »

Conséquence : la race est frappée de stérilité. Elle est vouée à une prompte disparition, si l'on ne trouve pas de remède.

2° *Tuberculose.* — Il n'y a aucune organisation hospitalière ; du reste, les indigènes ne se prêteraient pas à une séparation nécessaire. Nous parlons chez nous des méfaits du taudis, mais en Afrique, il est la règle générale. Les familles s'entassent dans des cases étroites et malpropres. Dès que les noirs ont un peu de place, ils louent un coin à d'autres noirs, très cher du reste, et l'encombrement des cases est quelque chose d'effrayant. De là, contagion inévitable, impossibilité d'un traitement efficace quelconque.

3° *Alcoolisme.* — Ici, nous citerons le rapport même du docteur :

« Autrefois, dit-il, la consommation de l'alcool et de boisson forte était interdite aux indigènes. Sous prétexte de liberté, on a levé les restrictions, et comme les indigènes n'y connaissent rien, ils ne se laissent guider que par leur gourmandise. L'on voit ainsi, devant les boutiques, des manœuvres mettre tout leur mois pour l'achat d'une bonbonne de vin, qu'ils boivent séance tenante, sur le trottoir, à même le goulot. D'autres boivent une bouteille de rhum en quelques instants et peu après sont ivres morts. On a donné à des inconscients la liberté de se suicider. »

Sous prétexte de donner aux indigènes tous les droits du citoyen, on a oublié que des peuples-enfants ne peuvent pas et ne doivent pas être traités comme des peuples-adultes. C'est, du reste, dans tous les domaines que l'on constate les méfaits de cette « liberté » incontrôlée et illimitée, donnée par la IVe République, aux indigènes, avant qu'ils soient en mesure d'en user avec modération et raison.

4° La *fainéantise.* — Dans ce domaine du travail, la malfaisance des lois récentes est très visible. Le noir a horreur du travail ; bien plus, il le juge déshonorant. Il estime que la fierté d'un homme consiste à ne rien faire. Sa supériorité sur la femme consiste en cela : il se fait servir, nourrir, entretenir par sa femme.

Il s'ensuit que la femme est un capital précieux, tout comme l'esclave pour un païen de l'antiquité. Pour obtenir un tel capital, le jeune homme consentira donc à travailler. Mais il le fera de façon absurde. Pour arriver plus vite à ne rien faire, en se mariant, il se nourrira à peine, il se privera de tout et il remettra à son futur beau-père tout l'argent qu'il gagne, jusqu'au jour où il aura payé la somme énorme exigée pour une femme : 40 à 50.000 francs C.F.A., environ 80 à 100.000 francs de la métropole. Heureux encore si la femme sur laquelle il a jeté son dévolu n'est pas convoitée par un autre, qui fera de la surenchère !

Comme le noir, quand il travaille, travaille peu, et ne gagne jamais plus de 100 à 150 francs C.F.A. par jour, et qu'il lui faut tout de même se payer quelques menus plaisirs, il lui faudra en général travailler jusqu'à 25 ans pour pouvoir se marier. Dans l'intervalle, il a eu recours à la prostitution et il est devenu un malade vénérien !

« Ce sera alors, dit notre docteur, le moment pour lui de se dédommager de tout son travail, accumulé depuis si longtemps, pour payer cette dot. Le mariage sera pour lui la revanche de son travail passé. Dorénavant, il se laissera aller au *farniente*, sa femme étant son esclave et travaillant ses plantations. Il aura réalisé le rêve de sa vie : la paresse et le sommeil. »

S'il vient à mourir, la femme fera partie de son héritage. Le docteur cite le cas d'un noir qui lui expliquait en mauvais français que sa mère, devenue veuve, était devenue la femme de son grand-père, qui avait hérité de son fils !

Cette horreur du travail explique en grande partie l'ardeur du noir pour s'instruire. Il pense que l'instruction l'affranchira totalement de ce travail des mains qu'il fuit par tous les moyens. Voilà pourquoi, notre médecin dit sans ambages :

« Cependant, je crois que la France leur rend un mauvais service (aux noirs), en leur permettant de s'aiguiller sans restriction vers la recherche des diplômes et de considérer l'enseignement primaire, non comme une culture générale préalable, mais comme une spécialisation vers les professions intellectuelles. »

Il reste donc d'énormes progrès à faire accomplir par nos chrétiens du Cameroun. Est-ce une raison pour se décourager ? Nous avons dit plus haut que dans toutes les époques, dans tous les pays, la christianisation des populations antérieurement païennes a demandé beaucoup de temps. Il faudrait tout ignorer de l'histoire pour dire ou penser le contraire. Notre civilisation française n'a-t-elle pas connu, durant des siècles — que l'on songe aux temps mérovingiens et à Grégoire de Tours ou à la chronique de Frédégaire — des difficultés et des problèmes tout analogues ?

Voici les conclusions du docteur :

1° *Au point de vue médical*, si l'on veut empêcher l'extinction de la race, il faut des procédés

presque dictatoriaux, analogues à ceux que l'on employait naguère contre la maladie du sommeil : dépistage des vénériens, obligation de se soumettre au traitement sous peine de sanctions sévères, telles que la saisie des récoltes, obligation d'un passeport médical, pour changer de domicile.

2° *Au point de vue scolaire.* Etudier un enseignement spécialement adapté à l'intelligence africaine, et inventer des méthodes pour sélectionner les candidats, en commençant par une orientation professionnelle.

3° *Au point de vue moral.* Rétablir le respect absolu de l'autorité. Ne pas prodiguer à des peuples incapables de les comprendre des libertés dont ils abusent, telle que la liberté de s'enivrer et de consommer de l'alcool sans contrôle.

Notre docteur est sévère à l'égard de nos législateurs métropolitains :

« On a tort, dit-il, de transposer directement les réglementations métropolitaines, en les adaptant insuffisamment à la mentalité indigène. On évite de se renseigner auprès des Européens vivant à la colonie et connaissant à fond cette mentalité. On ne laisse pas assez d'initiative aux cadres administratifs locaux. Souvent, la métropole leur impose aveuglément des réglementations inadaptées et dont le résultat va à l'encontre du but recherché.

Les métropolitains ont donc leur part de responsabilité dans cet état de choses : leur faute est d'ignorer les colonies ou de ne les imaginer qu'à travers un faux mirage, et, malgré cette ignorance, de vouloir sans ménagements y légiférer. »

Mais le coup de grâce, dans cette façon de maltraiter les populations indigènes, c'est de leur inoculer le virus de la politique.

Ajoutons aux conclusions du distingué docteur, que seul un facteur d'ordre moral semble capable de remédier, peu à peu, à force de persévérance et avec le temps, à toutes ces déficiences et à toutes ces misères, et ce facteur, qu'il ne cite pas et qui est le premier de tous, c'est le *facteur religieux.* Il s'étonne, au cours de son rapport, de voir « de si pieux chrétiens », parmi les indigènes qui le sont, « rire aux éclats en entendant les gémissements d'un malade qui se tord de douleur sous leurs yeux, ou abandonner les accidentés d'auto, sans les toucher, tant qu'un Européen de passage ne vient pas leur porter secours. » Mais cela prouve, ce que l'histoire nous apprend par ailleurs, que le baptême ne confère pas, d'un coup, toutes les vertus, et qu'il y faut une longue initiation. Notre auteur semble croire davantage aux vertus de l'« autorité ». Mais si l'autorité est absolument nécessaire, elle ne suffit pas. Il faut la lente éclosion de toutes les vertus chrétiennes. Nos populations civilisées ont passé par les mêmes étapes. Ne demandons pas aux noirs de l'Afrique de brûler ces étapes. Espérons seulement qu'ils ne mettront pas 1000 ou 2000 ans à atteindre au niveau de vie chrétienne que la France a parfois atteint, aux âges de foi, et dont, hélas ! elle semble parfois être en train de déchoir.

VII

Le *C. I. C.* (Centre d'Informations catholiques), étudie, dans son communiqué du 29 décembre 1950, *La situation religieuse en Pologne.* Ce n'est jamais sans un serrement de cœur, ni sans une ardente sympathie et une grande fierté, que nous songeons à nos frères, les catholiques Polonais. Nous éprouvons quelque chose de semblable à ce que devaient ressentir les premiers chrétiens, à la pensée des confesseurs de la foi, livrés aux persécuteurs.

« L'année 1950, dit notre texte, aura marqué un tournant crucial dans l'histoire religieuse de la Pologne. Ce pays, en effet, remarquable par l'ardeur de sa foi et la force de ses traditions catholiques, placé d'autre part au cœur de l'Europe Orientale, relié enfin par des liens culturels et religieux particulièrement profonds au Siège apostolique de Rome, acquiert la valeur d'un exemple-type de la politique religieuse de l'U. R. S. S. et des « démocraties populaires ». »

Le sort de la Pologne ne fut pas tout à fait celui des autres pays soumis à la domination communiste. En Roumanie, le catholicisme était le fait d'une minorité qui fut liquidée sans ménagement. En Hongrie on s'en prit à la hiérarchie. On frappa à la tête et durement, rageusement, sans pitié. Les Ordres religieux furent englobés dans la persécution.

En Pologne, on agit de façon assez différente. Le but était bien le même : la destruction de la foi catholique et la rupture totale des liens avec le Saint-Siège. Mais il fallait agir plus prudemment. Il n'y eut pas de procès spectaculaire, comme celui du cardinal Mindszenty ou comme ceux, tout récents, de Prague.

L'épiscopat polonais voulut, dans ces conditions tenter de la conciliation, de la condescendance, et il conclut, en avril 1950, un accord avec le gouvernement. Il s'agissait de savoir ce que l'esprit de loyalisme politique pouvait obtenir d'un gouvernement communiste, et jusqu'à quel point on pouvait compter sur les engagements souscrits par l'Etat. Six mois suffirent à démontrer que, de la part de l'Etat, l'on ne pouvait s'attendre à aucune justice, à aucune fidélité aux promesses faites. Les évêques polonais durent, on s'en souvient, adresser au président de la République polonaise, M. Bierut, une protestation contre les violations continuelles de l'accord par le gouvernement. Et cependant celui-ci n'avait pas manqué de se glorifier, à la suite de l'accord d'avril, de sa large tolérance, de la liberté très large qu'il laissait à toutes les croyances !

La lettre de protestation des évêques eut, dans tout l'univers catholique, un profond retentissement. Elle a prouvé qu'il n'y a réellement aucune confiance à avoir envers les autorités communistes. Le communisme veut la mort de la foi chrétienne ; il emploie, pour y arriver la même tactique que le laïcisme « bourgeois » employa chez nous, il y a 70 ans, la mainmise sur la jeunesse. La question scolaire, si angoissante chez nous, depuis les « lois laïques » de 1882 et 1886, est encore bien plus aiguë, en Pologne, aujourd'hui. Les méthodes, de la part du laïcisme « bourgeois » et du communisme, sont parallèles, mais avec, chez ce dernier, une raideur, un autoritarisme, une violence que la laïcité n'a jamais osé se permettre.

Voyons ces méthodes à l'œuvre, en Pologne :

1° Les *manuels scolaires* ont été monopolisés par l'Etat. Et ils sont imprégnés de marxisme.

2° Les *horaires* ont été aménagés de telle façon que l'enseignement religieux soit réduit à une heure par semaine, dans le primaire et le secondaire et supprimé, dans le supérieur. Et cette pauvre petite

heure, laissée à l'instruction religieuse, est encore l'objet de réductions sournoises et fréquentes. On multiplie les occasions de manifestations de jeunesse, et comme par hasard ces manifestations, exercices, fêtes, réunions, etc., tombent toujours au moment de l'enseignement religieux ou des fêtes religieuses, de la messe ou des vêpres.

3° Le *personnel*. Les instituteurs croyants, disposés à donner, comme la loi les y autorise, l'enseignement religieux, ont été brimés, menacés, soumis à des vexations de toute nature, pour les détourner de leur devoir. Les prêtres, d'autre part, sont trop peu nombreux ou hors de portée, pour diverses raisons, de donner eux-mêmes tout cet enseignement.

Cette tactique a un immense avantage, pour l'Etat communiste ; en effet, d'une part il fait sonner très haut la largeur de sa politique religieuse, puisque théoriquement, l'enseignement de la religion figure au programme, et d'autre part, cet article du programme en vient, dans beaucoup de cas à rester lettre morte. C'est un peu comme chez nous, où l'Etat se glorifie de libéralisme, puisqu'il laisse l'école libre exister, mais il pousse cette même école libre à la disparition progressive, par la famine !

4° *La propagande*. En même temps que l'enseignement scolaire agit, lentement mais sûrement sur l'esprit de la jeunesse, une propagande insidieuse mais tenace et continuelle s'exerce sur tout le pays. Elle consiste à insinuer les dogmes léninistes et stalinistes, à laisser entendre, comme cela eut lieu, chez nous, il y a 50 ans, que la « science » est décidément opposée à la religion, qu'un homme de notre temps ne peut plus donner dans les naïvetés de la foi religieuse, qu'il faut « être de son siècle », que « l'évolutionnisme » est définitivement démontré et qu'il a mis fin à toutes les explications religieuses de l'univers physique, de la vie, de la pensée, en un mot de tout ce qui existe.

Nous savons bien qu'il n'en est rien, que l'évolution, au contraire, n'explique ni le commencement d'un univers, ni l'apparition de la vie, ni, et encore moins, celle de la pensée. Sur ce point, le scientisme d'il y a cent ans est bien mort. Mais le communisme n'en a cure. Il est devenu le plus rétrograde et le plus conservateur des systèmes. Il se cramponne à un matérialisme dialectique, qui est pure absurdité ; et il n'est jamais plus fier que lorsqu'il a pu mettre sur pied des sociétés de « sans-Dieu », comme si c'était le triomphe de l'homme, de supprimer cela seul qui fait la grandeur de l'homme : sa participation à l'éternel, son immortalité, sa filiation adoptive à l'égard de Dieu, son identification mystique au Christ, le Fils de Dieu !

A tout cela, ajoutons en Pologne, la laïcisation complète de la vie publique, le boycottage systématique des manifestations religieuses, l'interdiction des pélerinages, des processions, de la bénédiction des champs, des cortèges autour de l'évêque, des bénédictions de croix ou de statues religieuses, en plein air, des réunions paroissiales, hors des édifices du culte.

Ce qui est également grave, c'est la tactique employée à l'égard du clergé, et dans laquelle on discerne deux procédés : 1° séparation des fidèles d'avec le clergé, sous des inculpations mensongères, notamment d'antipatriotisme (!) et 2° séparation du clergé d'avec le pape. Il est totalement interdit de parler en bons termes du pape ! Par exemple, à la fin de 1949, l'abbé Brudnicki, curé d'une paroisse des environs de Varsovie, fut condamné à cinq ans de prison, pour avoir prononcé un sermon dans lequel il prenait la défense du Saint-Père. D'après les attendus du jugement, la raison de cette condamnation était la suivante :

« La presse démocratique a démontré que le pape est l'ennemi de la Pologne ; quiconque combat cette thèse attaque le gouvernement et le régime démocratique. »

Notons, en terminant, que le vaillant clergé polonais a terriblement souffert durant ces dix dernières années : il a perdu le quart de ses effectifs dans les camps allemands de concentration. En outre, de ces camps, 15 % du clergé était sorti en état de maladie ou d'invalidité. Et maintenant, ce clergé si éprouvé par l'ennemi est en butte aux persécutions communistes. Il y a au moins 150 prêtres en prison, et encore on ne possède pas les chiffres pour cinq diocèses des plus ravagés. On ignore le chiffre de ceux qui sont morts !

Les perspectives d'avenir, du côté humain, sont donc extrêmement sombres. Il est sûr que l'adversaire ne veut pas lâcher prise, que la persécution continuera, sournoise, persévérante, acharnée, profitant de tout et poussant constamment ses avantages. Nous ne pouvons plus compter que sur deux choses : la grâce de Dieu, qu'il nous appartient, à nous tous, d'obtenir par nos prières, et l'héroïsme du clergé et des fidèles de Pologne, qui écrivent l'une des pages les plus éclatantes des annales chrétiennes !

VIII

Dans la Revue *Rapports France - Etats-Unis* de décembre 1950, un auteur anonyme nous parle du *Vitrail français*. Il raconte ses visites, avec un touriste américain, aux plus belles cathédrales de France.

« Tous les Américains, dit-il, ne se précipitent pas, dès leur arrivée à Paris, aux Folies-Bergères, ou dans les boîtes de Montmartre : 5 % seulement, disent les statistiques Gallup, s'intéressent à ce genre d'activité. Et c'est par les routes de France, loin de tout ce clinquant frelaté, que mon ami John et moi, avons, de Saint-Denis à Chartres, et de Bourges à Amiens, fait un beau voyage au pays de ces cathédrales qui ont servi de cadre opulent et fastueux aux imagiers en verre. »

Quelle est donc l'histoire du vitrail ? Ses origines sont mal connues. Les anciens connaissaient fort bien le verre coloré, soit par coloration de la pâte, soit par application sur le verre de couleurs vitrifiables.

Hérodote parle d'un temple d'Hercule à Tyr, où l'on voyait une colonne « faite d'une seule émeraude ».

Egyptiens et Phéniciens ont donc utilisé le verre de couleur. Après eux, les Romains en décoraient leurs demeures. Mais ce furent surtout les édifices chrétiens, les basiliques, qui s'en servirent largement. Le poète Prudence, à la fin du IVe siècle —

il mourut vers 405 — dit de la basilique dédiée à St-Paul, à Rome :

« Dans les fenêtres cintrées, se déploient des vitraux de diverses couleurs, ainsi brillent les prairies ornées de fleurs du printemps. »

Il semble qu'alors le vitrail représentait non des personnages, mais des décors végétaux et floraux. Sainte-Sophie de Constantinople, sous Justinien (VIe siècle) reçut également ces vitraux. Il est fait mention de verres colorés aussi chez saint Jean Chrysostome, saint Jérôme, saint Grégoire de Tours, Fortunat. Mais ce que l'on ignore c'est la date d'apparition des sujets historiés, dans les vitraux.

Richer, moine de Saint-Remy, à Reims, atteste qu'Adalbéron, archevêque de cette ville, orna sa cathédrale vers 969, de vitraux historiés. Il est sûr que l'industrie du vitrail était prospère au XIe siècle. Enfin, au XIIe siècle, le moine Théophile écrit un ouvrage intitulé *Diversarum artium Schedula : Tableau des différents arts.* Et il y explique en détail la fabrication des vitraux.

« La fresque, dit-il, est l'art de la Grèce, le vitrail est l'art de la France. »

En somme,

« on peut faire remonter au Xe siècle l'idée qu'eut un ouvrier de remplacer les formes de bois ou de pierre, qui servaient jusque-là de cadre à la mosaïque coloriée, par une résille de plomb, beaucoup plus malléable et qui permit peu à peu de remplacer les motifs plus ou moins géométriques, par des personnages mieux dessinés, puis plus tard par des scènes entières. »

Cela bien établi, l'histoire du vitrail se dessine ainsi : une période magnifique allant du Xe au XVIIe siècle — une époque de décadence complète aux XVIIIe et XIXe siècles — un nouvel essor au XXe.

De la période des Xe et XIe siècles, nous ne pouvons parler que d'après les sources historiques. Il ne nous reste que des fragments insignifiants des vitraux d'alors ; nos plus anciens remontent au XIIe siècle. Suger avait véritablement mis en honneur le vitrail historié, dans sa grande église abbatiale de Saint-Denis. Quelques fragments de vitraux mis en place vers 1140, sous Louis VII, y subsistent encore, mais enchâssés dans des vitraux modernes par Viollet-le-Duc.

Le vitrail était, dans la pensée des constructeurs d'églises, la « Bible des gens pauvres ne sachant pas lire », c'est-à-dire exactement ce qu'avait été la mosaïque, dans les basiliques romaines, telles que Ste-Marie-Majeure.

Les artistes employés par Suger et leurs élèves se répandirent en France. Ils vinrent notamment à Chartres, « faisant, dit notre article, six cents ans avant Péguy, le fameux itinéraire ». On ne peut pas visiter la cathédrale de Chartres, sans une profonde émotion.

« Dans le demi-jour mystique de la nef, le vitrail nous apparaît comme une sorte d'accompagnement musical de l'architecture et nous reconnaissons l'art des verriers de Saint-Denis. »

Leur réputation est telle, alors, qu'on les appelle en Angleterre. Ils travaillent à York, à Cantorbéry. On retrouve leur trace à Vendôme, au Mans, Angers, Poitiers. Quelques vitraux de St-Remy de Reims, de Châlons et de Strasbourg révèlent un art très proche du leur : mêmes caractères, même technique, armatures à angle droit, dessin archaïque, sans perspective. Mais autour des personnages rudimentaires, motifs d'ornementation d'une richesse et d'une ampleur inégalées. Surtout, couleurs incomparables : le bleu, le rouge, le vert, le jaune tirant sur l'orangé, le noir cernant les contours, le blanc, et le tout sur un fond d'un bleu lumineux. Il semble que l'Ecole de verriers de Saint-Denis exerça largement son art dans Notre-Dame de Paris, mais il n'y reste rien de leur œuvre.

Voici, cependant, que l'architecture change de caractère. Les fenêtres étroites du XIIe siècle s'ouvrent de plus en plus grandes ; il y a bientôt d'immenses espaces à garnir de vitraux. Au XIIIe siècle, la fabrication devient un peu hâtive : les tons restent les mêmes, mais les bleus n'ont plus la même limpidité et tournent au violacé. Les plus beaux ensembles du XIIIe siècle se trouvent à Chartres, Sens, Poitiers, Bourges, Lyon, et surtout à la Sainte-Chapelle. De la seconde moitié de ce XIIIe siècle, Reims, Rouen, Soissons, le Mans, Angers, Tours, Troyes, Clermont-Ferrand, Auxerre, Amiens, Beauvais, gardent de beaux spécimens. Et c'est très probablement à Paris que le vitrail du XIIIe siècle s'est transformé. Les violets apparaissent, donnant aux nefs, un accent de tristesse inexprimable. Avec les violets, les gris, on entre dans un âge nouveau. Les beaux fonds bleus disparaissent, l'espace entre les médaillons se remplit d'une mosaïque rouge et bleue. Les vitraux se remplissent de la vie des saints, selon la Légende dorée.

Il reste peu de vitraux des XIVe et XVe siècles, en raison de la fragilité des verres, qui, sur des surfaces plus grandes, sont devenus plus minces. C'est au début du XIVe siècle qu'apparaît le jaune d'argent, qui permettra de donner des touches plus lumineuses et de varier les effets. Mais les blancs occupent des surfaces plus grandes et « refroidissent » l'ensemble. Au XVe, le goût des blancs et des grisailles fait regretter les riches colorations d'autrefois. La plus remarquable collection de verrières du XVe siècle se trouve à Bourges. Mais au XVIe siècle, le verrier veut de plus en plus faire œuvre de peintre et composer de vrais tableaux. C'est le commencement de la décadence ; elle est flagrante au XVIIIe siècle. La Révolution donne le coup de grâce, et le XIXe siècle ne retrouve pas la splendeur des vieux artistes.

Ce n'est que de nos jours que l'art du verrier a repris ses procédés les plus efficaces. Le verre est fabriqué en usine, il arrive chez le verrier, sous forme de plaques multicolores. Celui-ci établit ses maquettes au 1/10e. Elles sont ensuite reportées, en grandeur nature, sur un carton, qui est alors copié sur papier raide. Ce papier est découpé en autant de morceaux qu'il y a de couleurs : ce sont les *calibres*, qui servent à découper les verres de couleur, correspondant au carton-modèle. On monte alors le vitrail sur plomb provisoire, pour passer la grisaille, qui est un oxyde de fer et qui donne les traits, les galbes, les mouvements. Quand tout est prêt, le vitrail est démonté, et les morceaux mis au four à 600 degrés. La cuisson dure de six à sept heures et le refroidissement autant. Les verres alors sont nettoyés, et remontés dans les plombs définitifs. Il ne reste plus qu'à mettre en place, dans l'édifice que l'on veut orner.

« On voit la multiplicité des opérations et l'on ne sera pas étonné d'apprendre que le prix d'une verrière oscille entre 40 et 60.000 francs le mètre carré. »

Avis aux curés constructeurs ! Mais, conclut notre article, « il y a, à l'heure actuelle, un renouveau certain de l'art de la verrière ».

IX

C'est le professeur Ch. Richet, qui, dans *La Revue des deux mondes,* du 15 janvier 1951, essaie de prévoir : *Comment disparaîtra l'homme.* Pour l'incroyant, le sujet doit être assez macabre. L'humanité n'est qu'une petite « moisissure » terrestre, le mot est de M. Richet, dans cet article. Quand elle disparaîtra, « Sirius y sera indifférent ».

« Peut-être, en effet, chaque journée stérilise-t-elle une des milliards de planètes gravitant autour des milliards de soleils, qui constituent la voie lactée. »

Pour nous, qui croyons que la vraie vie est ailleurs et que sur cette terre, nous ne vivons qu'une préface, une « mise à l'essai », une préparation à la vraie vie, nous attendons la fin du monde sans impatience, comme sans crainte.

Le professeur Richet envisage quatre hypothèses pour cette fin du monde : accident, vieillesse, maladie, suicide.

1° *Accident.* — Ce genre de mort serait le plus simple, le plus rapide, le plus total : par exemple, un choc avec une comète, nous volatilisant ou nous asphyxiant. Les calculateurs prétendent qu'il n'y a pas plus de chance de ce côté, qu'il n'y en aurait pour un pigeon partant d'Europe de rencontrer au milieu de l'Atlantique, un autre pigeon parti d'Amérique. Ou encore l'accident solaire, par réchauffement atomique du soleil, qui en viendrait à griller la terre. Ou encore, l'explosion même lointaine d'un astre, dont les débris viendraient nous écraser ou nous tuer, par voie de radiations mortelles. Enfin, accident de fabrication de la bombe atomique, provoquant, à l'insu des chercheurs, une réaction en chaîne, qu'ils ne pourraient plus arrêter. Simples possibilités, mais de peu de probabilité. Dormons en paix...

2° *Maladie.* — Le professeur Richet, en tant que médecin, croit possible qu'une maladie nouvelle extermine le genre humain. De temps à autre, en effet, apparaissent de nouvelles maladies, contre lesquelles nous ne sommes pas armés.

« La fièvre des porchers, la fièvre du Queensland, semblent bien, dit-il, être affections que notre génération a vu surgir. Certains germes, tels que le bacille de Bang, qui atteignait exclusivement les ruminants, ou le bacille de la tularémie, qui frappait le lièvre, — et le lapin, — se sont adaptés à l'homme. »

Rien n'empêche qu'il n'éclate, quelque jour, une maladie mortelle, une grippe qu'on baptisera « espagnole, japonaise ou chinoise, russe ou américaine ou n'importe comment », mais qui n'épargnera personne. — Ou encore une maladie non-mortelle, mais stérilisant l'homme. Une génération ainsi frappée se trouverait la dernière. De ce côté, comme du précédent, pas beaucoup de chances de la fin du monde. Dormons toujours tranquilles.

3° *Vieillesse.* — Deux hypothèses sont envisagées : *disparition progressive de l'eau,* et *mort par le froid.* On estime en effet que l'eau se raréfie de siècle en siècle, que des étendues aujourd'hui sans eau et désertiques, ont autrefois été très arrosés et très fertiles. A la longue, par conséquent, notre globe pourrait se dessécher. Il y faudra cependant tant de siècles, que cela ne nous touche que faiblement.

Par le froid, c'est un peu la même chose. Nous parlions d'un réchauffement subit du soleil par un paroxysme des explosions atomiques qui semblent en expliquer la haute chaleur ; mais l'inverse peut aussi se produire : stabilisation atomique au sein de la masse solaire, donc refroidissement, ou lent, ou rapide, selon les cas. Cependant, pour nous, mort inévitable.

On peut supposer aussi que notre atmosphère se modifie, se raréfie, que la composition de l'air en soit tellement changée qu'il soit impropre à la vie. Mais

« cette mort par vieillesse a un côté rassurant : elle ne surviendra — sans doute — que dans quelques milliers de siècles ; elle serait progressive. Il y aurait des signes précurseurs et nous aurions quelques millénaires pour nous préparer à cette longue agonie que l'homme, s'il est encore civilisé, pourrait prolonger. »

4° *Le suicide.* — Au fond, c'est peut-être la mort qui nous attend, à en juger par la manière dont vont les choses sur notre planète : l'humanité partagée en deux blocs hostiles, les savants occupés à des découvertes de plus en plus extraordinaires, mais dépossédés de leurs découvertes, dès qu'elles sont viables, au profit des ingénieurs, et les ingénieurs eux-mêmes, aux mains des politiciens. Les politiciens enfin, acharnés à leur jeu de ruse, de discussions, de mensonges, de propagande, de guerre froide, ou tiède, ou chaude. La guerre surexcitant les intelligences et les passions pour de nouvelles trouvailles encore plus destructrices :

« Les effondrements politiques futurs, dit notre auteur, peuvent, s'ils sont généralisés, détruisant usines, cultures, habitations, bibliothèques, aboutir à un recul tel de la civilisation que nous serions amenés de nouveau à habiter des tanières, à nous couvrir de peaux de bêtes, à cueillir les fruits sauvages de la terre, bref à revenir de vingt millénaires en arrière. »

Et il conclut :

« L'homme, *homo stultissimus,* écrivait mon père, par antithèse avec l'*homo sapiens* de Linné, cet optimiste incorrigible, peut ainsi arriver à son auto-destruction. »

Et la date ? — Jésus dit que seul le Père la connaît. M. Richet, lui, répond simplement : « Peut-être un an ? Peut-être cent mille siècles ? » La marge est grande... Et il ajoute pour finir :

« Une certitude : l'humanité et même le monde astral ont eu un commencement, donc ils auront une fin. »

X

Parmi les plus anciennes civilisations, l'Egypte tient une place marquante. M. l'abbé Albert Vincent consacre dans *La Revue des deux mondes* (15 janvier 1951), un intéressant article à cette *Egypte primitive.*

Le grand égyptologue, Gaston Maspero (1846-1916), n'admettait en Egypte aucune préhistoire proprement dite, mais seulement une proto-histoire. Selon lui, une population d'origine africaine s'était installée dans la vallée du Nil, s'y était développée

en vase clos, mettant au monde une civilisation originale, à peine nuancée d'influences sémitiques.

Ces vues ont été corrigées, à une date récente par les travaux de M. J. Morgan, archéologue et ingénieur des Mines. Il a démontré l'existence en Egypte d'une époque paléolithique, suivie, comme ailleurs, du néolithique. Depuis lors, les découvertes se sont multipliées, confirmant les vues de Morgan.

Et d'abord, d'où vient l'Egypte ?

Durant la seconde moitié de l'âge tertiaire, le Nil n'existait pas. La Méditerranée pénétrait jusqu'à la hauteur d'Assouan, au sud de la première cataracte du Nil, tout comme elle arrivait, chez nous, jusqu'à la hauteur de Lyon. Il y avait un débouché aux eaux de l'Afrique équatoriale, mais elles formaient un fleuve qui traversait le désert lybique, dont le lit se voit encore et porte le nom de Bahar-bila-Ma : « Le fleuve sans eau ». Vers la fin du tertiaire, les eaux brisent le barrage rocheux d'Assouan. L'ancien fleuve se dessèche et le Nil prend naissance. Au début du quaternaire, ce fleuve a refoulé la mer jusqu'au Fayoum : à une centaine de kilomètres plus au sud que Le Caire. Dans le même temps, notre Rhône refoulait la mer vers le sud. Mais ce refoulement du Nil ne se faisait pas régulièrement. Il y eut des à-coups, marqués aujourd'hui par des dénivellations et des terrasses, allant de 100 mètres au-dessus du niveau de la mer à 2 ou 3 mètres. Le Nil ne cesse plus de creuser sa vallée et de la fertiliser d'un limon très riche.

On a trouvé, dans ces terrasses, des restes de vie humaine. On estime que la période paléolithique, depuis le début du quaternaire, a pu durer 3 ou 400.000 ans ; mais il n'en reste aucun fossile humain. Par contre de nombreux spécimens de l'outillage paléolithique : pré - chelléen, chelléen, clactonien, acheuléen, moustérien, capsien. Les populations d'alors semblent avoir été mélangées : chasseurs africains, bergers ayant d'immenses troupeaux, négroïdes et bantous, ainsi que des Berbères et des Sémites. De leur amalgame est sortie la race égyptienne.

Environ 10.000 ans avant notre ère, apparaît brusquement le néolithique, sans trace de mésolithique. Probablement, il s'est produit une invasion venant d'Asie occidentale, par le nord et poussant vers l'ouest et le sud. Les nouveaux venus apportent la culture du blé, de l'orge. Ils connaissent la pierre polie. La poterie est inventée, l'industrie textile et la vannerie également. Les animaux domestiqués sont le bœuf, le mouton, le porc, la chèvre. L'art prend naissance sous forme de figurines humaines et de têtes de taureaux. L'inhumation accompagnée d'objets de la vie courante atteste que l'on croit à la survie. La chasse est en recul. La population se groupe en villages. La civilisation revêt deux formes, celle du nord (mérimdienne), plus avancée, et celle du sud (tasienne).

On situe l'ère énéolithique ou chalcolithique, de 5.000 à 2.000 environ, avant J.-C., c'est-à-dire jusque sous la XII^e dynastie. L'âge du cuivre a donc duré en Egypte environ 3.000 ans, et le bronze ne devient courant que vers 2.000. C'est la période protohistorique.

Dès cette époque, les Egyptiens ont fait d'immenses travaux, pour régulariser le cours du Nil et assurer l'irrigation des terres : digues, canaux, etc. Au calendrier lunaire, a succédé le calendrier solaire, établissant le régime des saisons. Ce calendrier sera imposé par Jules César au monde romain, et, après la réforme grégorienne de 1582, il est encore le nôtre. Les œuvres architecturales et artistiques de la III^e dynastie (2778-2723), sont déjà très remarquables. On constate une éclosion brusque dont nous savons maintenant que les initiateurs furent les rois thinites, surtout Ménès, originaire de This, véritable créateur, avec ses successeurs, de la Grande-Egypte.

Tous ces résultats, reposant sur l'étude attentive de milliers et de milliers de restes archéologiques, peuvent être considérés comme définitifs. On a pu constater les différences d'outillage selon les étages des terrasses du Nil. C'est ainsi que de 80 à 100 mètres, on n'a trouvé aucun vestige humain, ce qui prouve que les terrasses de cette hauteur se sont formées avant l'apparition de l'homme. Mais sur les plages de 33 mètres au-dessus du niveau actuel, existent des traces de l'industrie chelléenne. Celles de 16 mètres ont livré l'outillage acheuléen. Sur celles de 10 mètres et même de 3 mètres, on rencontre le moustérien, puis le néolithique. Et c'est cette parfaite correspondance entre les profils successifs de la vallée du Nil et les progrès de l'industrie humaine qui s'y est développée, qui guide les archéologues dans la datation des étapes de toute cette évolution que M. Vincent présente ainsi :

« Pendant des millénaires, toutes les forces intellectuelles de l'humanité, toute sa volonté et toute son imagination avaient été absorbées par une lutte incessante pour la vie. Il s'agissait de passer de la barbarie errante à la civilisation sédentaire et tous les obstacles possibles se dressaient sur ce chemin. A l'époque néolithique, aux siècles où le cuivre se répand, l'existence devient plus aisée, les loisirs se multiplient... Un printemps artistique va donc pouvoir enfin se manifester dans des essais de sculpture, sur de pauvres vases peints et même dans une fresque que le plus grand des hasards nous a conservée. La première dynastie égyptienne (3300) commence à peine et déjà se reconnaissent ces principes esthétiques que l'Egypte conservera presque jusque sous la domination romaine. Au cours de son évolution, l'art égyptien parviendra peut-être à plus de délicatesse, d'élégance et de fini, il ne dépassera jamais la beauté grave, la puissance des œuvres de l'Ancien Empire. »

Mais plus étrange encore que cette persistance de l'art, est celle des traits physiques de cette race issue, nous l'avons dit, d'un amalgame prodigieux et complexe — comme toutes les races humaines, du reste, quoi qu'en aient dit les *racistes* — et qui est telle que les ouvriers, à mesure que l'on découvrait telle ou telle statue d'il y a 2 ou 3 000 ans, y reconnaissaient sans hésiter tel notable du village voisin, tel fonctionnaire de l'Etat actuel.

Ce ne sont plus ni des négroïdes, ni des Hamites, ni des Sémites, mais bien des Egyptiens, dolichocéphales à tête ronde, au corps un peu massif, à la taille moyenne, à la coloration générale brune. L'Egypte primitive est encore vivante dans toute la vallée du Nil. Peut-être pourrait-on dire de même que le Gaulois primitif est encore vivant dans tout notre Massif central ! Tant les œuvres de Dieu, modelées par les circonstances ethnographiques, climatologiques, historiques, sont d'une étoffe solide et durable !

XI

Il n'est pas trop tard pour emprunter à la *Revue de Mycologie,* du 2 juillet 1950, le récit de l' « *Hommage rendu à Hubert Bourdot,* à St-Priest-en-Murat (Allier) », le 9 juin dernier. Ce qui nous y pousse, c'est d'abord la qualité exceptionnelle de cet hommage ; puis le fait que l'abbé Hubert Bourdot fut un curé de campagne, et qu'il voulut bien nous honorer de sa bonne amitié, et que, bien des fois, il nous a été donné de le voir au travail, dans son humble cure de St-Priest.

D'abord quelques notes biographiques :

Le chanoine Hubert Bourdot était né en 1861 , il mourut en 1937. Il était, à cette date, depuis près de quarante ans, curé de la petite paroisse de St-Priest-en-Murat, près de Montmarault, au diocèse de Moulins. Mais il était aussi Président d'honneur de la *Société Mycologique* de France, et l'un des mycologistes les plus éminents du monde.

Dès le lendemain de sa mort, on projeta de lui élever un monument, sous forme d'une plaque commémorative, sur les murs de sa modeste église. Ce projet rencontra immédiatement la faveur des cercles scientifiques. La liste des souscripteurs porte les noms de savants des pays les plus divers. A côté des savants français, principalement de ceux du Muséum National d'Histoire Naturelle, à Paris, voici les nom de Reginald Buller, à l'Université de Manitoba, de M. Fabricius Buchwald, professeur à Copenhague, de M. Seth Lundell, Institut botanique d'Upsala (Suède), d'O. Mattirolo, professeur à l'Université de Turin, de J. Ramsbottom, du British Museum, à Londres, etc.

C'est dès le Grand Séminaire, que l'abbé Hubert Bourdot avait révélé son penchant vers l'étude des Sciences naturelles. Sans préjudice pour ses études des sciences sacrées, il se jetait dans la botanique, puis dans la physique et la chimie. Au sortir du Séminaire, en 1883, professeur à l'Externat Saint-Michel, à Moulins, il devint, par le rayonnement précoce de ses goûts de chercheur, une sorte de promoteur des études scientifiques, dans tous les domaines, exerçant sur ses élèves la plus heureuse influence. En 1888, il fondait avec M. Olivier, la *Revue scientifique du Bourbonnais.* Ce fut en 1898, qu'il devint curé de St-Priest. Dans l'intervalle il était entré en relations étroites avec les spécialistes de la science mycologique, les Quélet, les Bressadola, etc.

L'une de ses joies les plus intenses avait été de pouvoir faire l'acquisition d'un microscope, et il était devenu, à force d'ingéniosité inventive, tellement maître de la pratique d'un tel instrument, que l'on vit un jour un Hindou venir de Calcutta, pour s'initier avec lui, à cet art de l'étude microscopique. Tout ceci, notons le bien, ne nuisait en rien à son ministère paroissial.

« Curé de campagne, dit M. le chanoine Denis, son compatriote et ancien élève, il le fut dans ses prédications, dans ses visites aux villages les plus éloignés, dans son accueil au presbytère. »

Ses paroissiens aimaient ses sermons si clairs et si solides.

« Son esprit, dit encore le chanoine Denis, allait au fond, au nœud de la vérité à enseigner et il la faisait jaillir d'un mot qui disait tout et se fixait dans l'esprit de l'auditeur. »

Que valaient réellement ses travaux scientifiques ? Ecoutons M. le professeur Roger Heim, membre de l'Institut, directeur du Laboratoire de Cryptogamie du Muséum national, dans son discours pour l'inauguration du monument Hubert Bourdot. Ses éloges nous semblent rejaillir sur le clergé rural tout entier :

« Le chanoine Bourdot, dit M. R. Heim, est de ceux qui ont su atteindre à la pure vérité, qui ne laisse place dans la rigueur des faits qu'à la solution, intégrale et unique, de chaque problème de détail... Peu d'hommes, parmi les spécialistes de la science des champignons, ont eu autant que le chanoine Bourdot une conscience nette et sûre de l'inflexibilité de cette loi, qui, dans une magnifique chaîne d'harmonie, retrouve le fait, le définit, le caractérise, le soulève en quelque sorte et le livre à la synthèse future et progressive, comme l'acquisition définitive d'un observateur perspicace. L'œuvre de l'abbé Bourdot est faite de l'addition de milliers de ces remarques rigoureuses, dont l'assemblage a dessiné, comme un damier de riches cultures, une mosaïque admirablement homogène. »

M. Heim ne craint pas de glorifier, dans son héros, en même temps que le pur savant, le prêtre, et il dénonce l'effroyable danger que court actuellement la science du fait de certaines idéologies politiques :

« Les passions politiques, si haïssables, dit-il, non parce qu'elles sont politiques, mais parce qu'elles sont passions, se montrent telles aujourd'hui que nous pouvons déjà craindre qu'une œuvre fondamentale, comme celle qu'il a écrite, ne devienne demain hérétique, sous la seule raison qu'il était un religieux. Puisse la future Europe être telle qu'une main sacrilège ne brûle un jour les *Hyménomycètes d'Europe,* à l'image de ceux qui, de l'autre côté du mur, nient les lois du moine Mendel, base fondamentale de la génétique, simplement parce que Mendel [8], comme l'abbé Bourdot, fut prêtre et qu'un dictateur, au XXe siècle, a sur ceux d'autrefois le privilège d'exercer une autorité indiscutée, non seulement sur la police et sur l'armée, sur la magistrature et sur l'économie, sur l'art et la pensée, mais sur la vérité, fût-elle scientifique. »

N'hésitons pas à enregistrer cette protestation d'un savant, car il faut dissiper cette prétention inadmissible du communisme à représenter dans le monde le culte de la science en tant qu'elle doit remplacer la religion, comme l'ont cru jadis, chez nous, les Renan, les Berthelot et bien d'autres.

L'abbé Bourdot, prêtre consciencieux et plein de foi, était, lui, un véritable savant. Voici comment M. R. Heim caractérise son œuvre :

« La méthode de l'abbé Bourdot a conféré à son œuvre mycologique sa valeur d'avenir. Elle est faite de qualités maîtresses, dans un effort constant vers une précision plus poussée, une conscience plus explicite et plus incisive à la fois. Que ce soient ses diagnoses, ses dessins rapides faits d'un trait un peu vacillant, mais où l'essentiel et l'exact se retrouvent toujours, sans admettre ni l'à peu près, ni l'inutile, ses courbes de fréquence dont ses notes manuscrites fourmillent et qui en font un précurseur des méthodes biométriques d'analyse spécifique, ses aquarelles qu'il a peintes par

[8] Johann Mendel, en religion Frère Gregor, fut un religieux et célèbre botaniste autrichien, né en 1822 et mort en 1884. Professeur à la *Realschule* de Brünn, il fit les découvertes les plus sensationnelles sur la *génétique végétale,* dont il établit les lois, dans des travaux publiés à Brünn, de 1865 à 1869. Mais ces idées restèrent sans écho, jusqu'en 1900, date à laquelle le botaniste hollandais de Vries les révéla au monde scientifique.

un procédé personnel, que rien ne saurait dépasser dans la rigueur ; l'exactitude y est assiégée là où l'art n'est point exclu, à condition qu'il soit la traduction certaine de la Nature. »

En terminant, M. Heim fait gloire à l'abbé Bourdot d'avoir « refusé des fortunes que les étrangers lui offraient », pour ses herbiers, et d'avoir réservé au Muséum national les inestimables collections, les précieux cahiers d'aquarelles, qu'il avait accumulés, « dans sa pauvreté, dans sa cure misérable » ! Et il lui rend « un hommage de gratitude et de ferveur » !

L. Cristiani.

LA VIGILE PASCALE

Bref commentaire

Liturgistes et pasteurs d'âmes sont à la joie en voyant désormais admis le *principe de la célébration nocturne* de la vigile pascale malencontreusement anticipée au matin du samedi saint, alors que, d'une part, ce jour était primitivement *aliturgique*, pour respecter le silence du tombeau (« *Caro mea requiescet in spe* »), et que, d'autre part, les textes employés parlent de la *nuit*.

Les vœux des *Congrès liturgiques*, tout récemment encore en Allemagne, et les sollicitations des *évêques* — l'*Ami* a publié naguère (1949, p. 413) la demande de S. Exc. Mgr Flusin, évêque de St-Claude — n'ont donc pas été inutiles. Ainsi est-il prouvé une fois de plus que le Saint-Siège n'oppose pas une fin de non-recevoir systématique aux légitimes requêtes des Ordinaires et du peuple chrétien.

L'*élaboration du décret* du 9 février 1951 s'est faite en trois temps : S. S. Pie XII a d'abord chargé la *Section historique* de la S. C. des Rites (dont le rapporteur est le R. P. F. Antonelli, o. f. m. — qui a donné à ce sujet un article dans l'*Osservatore romano* du 4 mars 1951, traduit dans *la Croix* du 7 mars) de préparer un projet ; ce projet fut ensuite étudié et discuté par une *Commission spéciale* de liturgistes de la S. C. des Rites ; enfin les résultats ont été soumis au *Pape* qui a ordonné la publication du décret.

Les *conditions de la célébration* de la nuit pascale sont bien précisées : 1° Le rite nouveau n'est *pas obligatoire*, du moins cette année ; 2° le décret *concerne les évêques*, qui sont seuls juges de l'opportunité de le faire mettre en pratique dans leur diocèse *à titre d'essai ;* 3° là où la célébration est autorisée, il faut obligatoirement suivre le *Cérémonial spécial* élaboré par la S. C. des Rites (Cf. *Ami*, 1er mars, p. 129-131), les *Rubriques* nouvelles, qui ont été insérées dans l'édition officielle de l'*Ordo Sabbati Sancti* [1] ; 4° les prêtres qui auront usé de la permission rendront compte à leur évêque des résultats spirituels obtenus, pour que celui-ci fasse à Rome le *rapport* demandé à ce sujet [2].

Les églises qui n'adoptent pas cette année l'office nouveau, n'ont rien à changer à leur manière de célébrer l'office [3].

Les *clercs qui récitent l'office en leur particulier* peuvent, à leur gré, soit suivre le bréviaire, soit adopter l'office nouveau.

I. — L'Office de la journée du samedi-saint

1. — Si l'on fait l'office de la nuit pascale, on ne peut pas célébrer *au chœur* les Ténèbres du samedi saint la veille au soir (c'est uniquement pour occuper la matinée du samedi).

2. — On observera les rites du Jeudi saint pour les autres Heures, avec les modifications indiquées [4].

On notera l'application du canon 1252, § 4 (qui fait se terminer le carême à midi) dans la fixation à l'*après-midi* de ces « vêpres » du samedi-saint.

3. — Peut-on distribuer la *Communion le Samedi saint* si l'on suit la formule nouvelle ? Non, car le can. 867, § 3 lie cette distribution à la célébration de la messe. Dans l'hypothèse envisagée la messe ne se célébrant pas, on retiendra que, sauf déclaration ultérieure contraire du Saint-Siège, les fidèles ne peuvent communier ce jour-là. Il sera bon de leur dire qu'autrefois ce jour était « aliturgique ». Du reste, le Saint-Sacrement doit rester dans le tabernacle de la sacristie jusqu'à la fin de la messe de la nuit pascale.

4. — Et la *bénédiction des maisons* le samedi-saint (can. 462, n. 6) ? Manifestement, en raison de son rite, elle ne peut plus être faite ce jour-là, si l'on fait les offices la nuit.

5. — Bien d'autres problèmes pratiques se posent... Il va sans dire, par exemple, que l'on ne récitera pas le *Regina cœli* le samedi saint, à midi, dans les communautés où l'on ne doit célébrer la résurrection que le soir, etc.

---

[1] **Ordo Sabbati Sancti.** *Quando Vigilia paschalis instaurata peragitur.* — 40 p., format missel (28 × 20) ; non relié, 400 lire ; relié toile, 600 lire. — Roma, Libreria Editrice Vaticana, 1951.

Ce fascicule contient : 1° le texte de toutes les pièces, avec chant grégorien quand elles doivent être chantées ; 2° toutes les rubriques (imprimées en rouge), avec figure pour la bénédiction du cierge pascal. Le prêtre et ses ministres n'auront pas à chercher autre chose pour la cérémonie (sauf, bien entendu, l'Ordinaire de la Messe et le Canon). Le chœur et les chantres devront y ajouter les Traits qui suivent les 3 dernières Leçons, et, à la Messe, le *Gloria*, l'Alleluia et le Trait, le *Sanctus* et la Communion, sans aucun changement par rapport aux Graduels grégoriens actuels.

Ce fascicule sera précieux pour exécuter convenablement la cérémonie. Il doit être introduit dans l'édition *VIa post typicam* du Missel, actuellement en cours d'impression au Vatican. Pour cette année, il faut le demander sans retard.

[2] En plusieurs diocèses de France (p. ex. à Lyon. *Semaine Religieuse* du 9 mars, p. 205), les évêques ont conseillé d'éviter à leurs curés toute précipitation, en raison de la date tardive de publication du décret et de la difficulté pratique de préparer en si peu de temps une cérémonie d'une particulière importance.

[3] Il faudra cependant savoir, dans la ville épiscopale, quelles seront les cérémonies de la *cathédrale :* car si cette église ne sonne à nouveau les cloches que dans la nuit de Pâques, les autres églises même si elles accomplissent les cérémonies le matin du samedi, ne devront pas sonner les cloches dans la matinée.

Il y aura lieu de se demander s'il est pratiquement possible ou opportun de sonner les cloches dans la nuit. Les évêques ont dû fixer, à ce sujet, les normes à suivre.

[4] Il est vraisemblable que les liturgistes émettront le vœu du retour au *silence* traditionnel ce jour-là, ce qui évitera d'avoir ces Vêpres qui ne sont pas strictement pénitentielles et ne sont pas pour autant les premières vêpres pascales.

II. — L'Office de la Vigile

On commencera la cérémonie de telle sorte que la messe soit célébrée « aux environs de minuit » (il ne sera pas nécessaire d'attendre, comme à Noël, que minuit soit sonné, si les litanies sont finies avant l'heure).

1. — *Bénédiction du feu.* — Il n'est plus nécessaire de la faire dehors : le décret souhaite au contraire que les assistants voient le rite. Seule la première oraison est maintenue, avec la triple aspersion du feu nouveau faite en silence et le triple encensement.

2. — *Bénédiction du cierge pascal.* — Il faut préparer un *stylet.* D'autre part, il est permis d'utiliser des grains d'encens ayant déjà servi antérieurement. Tout se passe également au fond de l'église.

Pour le détail de ces cérémonies, on lira les rubriques et les prières, telles que nous les avons publiées (1er mars, p. 130, nos 5-9).

On a ici heureusement repris, pour la bénédiction du cierge, l'oraison qui servait jusqu'alors pour bénir les grains d'encens, mais où *incensum* signifiait « ce qui est allumé », et s'appliquait réellement au cierge, aussi a-t-on ajouté le mot « *cereum* ». Pendant ce temps on a éteint les lumières pour pouvoir les allumer avec le feu bénit, le moment venu. Le diacre revêt la dalmatique blanche (ainsi fait le célébrant, s'il n'y a pas de diacre).

3. — *Procession et Exsultet.* — *a*) Tous ceux qui y participent tiennent un cierge éteint. Quant au diacre il tient non plus le roseau triangulaire (qui n'existe plus), mais le cierge pascal lui-même. Il chante les trois *Lumen Christi,* en allumant : la première fois, le cierge du prêtre célébrant (d'où on conclura que si l'officiant est seul il n'allume rien à ce moment-là) ; la 2e fois, les cierges du clergé ; la 3e fois, les cierges du peuple (s'il en a...) et les luminaires de l'église (pas les cierges de l'autel).

b) A l'arrivée au chœur, le cierge pascal est placé non pas du côté de l'évangile, mais *au milieu du chœur,* devant l'autel (dont les cierges sont encore éteints, mais qui est couvert de ses nappes). Le diacre demande la bénédiction du célébrant comme au missel, puis se rend au pupitre qui, manifestement, est à placer au milieu du chœur, en avant du cierge. L'*Ordo* indique seulement que le sous-diacre va, avec sa croix, du côté de l'évangile, tandis que le célébrant monte au coin de l'épître.

Avant de chanter, le diacre encense le livre placé sur le pupitre, puis il encense le cierge pascal en en faisant le tour. Il commence ensuite la *laus cerei,* comme dans le missel, en omettant évidemment les cérémonies qui n'ont plus de raison d'être maintenant, et en remplaçant la dernière phrase (qui ne se chantait plus depuis la fin du Saint-Empire) par une nouvelle prière pour les autorités constituées [5]

Après ce chant, le diacre quitte les vêtements blancs et prend les vêtements violets (si le célébrant est seul, il reprend pareillement l'étole et la chape violettes).

4. — *Les leçons.* — Par une innovation heureuse — et c'est la première fois que ce fait se produit dans notre liturgie actuelle — tous *écoutent* les leçons (chantées par des lecteurs, s'il y en a) y compris le célébrant et ses ministres (le célébrant n'a donc pas à les lire pour son propre compte, mais il est assis à la banquette). Le pupitre est placé devant le cierge pascal. Mais, si l'officiant est seul, cas que n'envisage pas l'*Ordo,* il reste *in cornu epistolæ.*

Les leçons sont : la 1°, suivie de l'oraison correspondante, puis les 4°, 8° et 11° actuelles, chacune suivie du trait et de l'oraison convenables. Pour les oraisons, les officiants retournent à l'autel.

Autre précision nouvelle intéressante : après *Flectamus genua,* tous prient à genoux en silence, « *per aliquod temporis spatium* » : on ne répond donc pas immédiatement *Levate,* mais on reste à prier comme cela se faisait autrefois après chaque *Oremus,* avant que le prêtre ne résume officiellement les supplications individuelles dans l'oraison.

5. — *Le début des litanies.* — Deux chantres commencent les litanies telles qu'elles figurent au missel pour le Samedi saint après la bénédiction des fonts, mais sans les doubler. Tous sont à genoux. L'*Ordo* ne précise pas la position exacte des officiants : il faut donc suivre le missel puisque rien n'est ici précisé de façon contraire : donc les officiants se prosterneront. On notera toutefois que le milieu du chœur est occupé par le candélabre pascal, et, en second lieu, qu'il est nécessaire de préparer, dans le chœur pendant l'exécution des litanies, tout ce qui est requis pour la bénédiction de l'eau baptismale, du moins s'il s'agit d'une église paroissiale ou d'une église ayant le privilège des fonts. Pratiquement les officiants se prosterneront donc par côté. Si une ordination d'ordres majeurs doit avoir lieu au cours de la messe, les futurs clercs *in sacris* ne font pas la prostration à ce moment-là.

En dehors des églises où doit se faire la bénédiction de l'eau baptismale, on passe immédiatement à la rénovation des promesses du baptême dès qu'on est arrivé à *Propitius esto.*

6. — *Bénédiction de l'eau baptismale.* — Pour que le peuple voie la cérémonie, l'*Ordo* la fait accomplir *in medio chori.* Aussi ne chante-t-on pas le *Sicut cervus,* sauf si « une ancienne coutume demande que la bénédiction de l'eau baptismale se fasse dans le baptistère même », auquel cas on fait la procession en chantant (mais, chose curieuse, pour le retour on rentrera à l'église en silence). Si l'on ne va pas au baptistère, on omettra également la première oraison du missel. En somme, si la cérémonie a lieu au chœur, dès qu'on est arrivé au *Propitius esto* des Litanies, on s'arrête, tous se lèvent, et le célébrant dit immédiatement, auprès de la cuve remplie d'eau qui a été apportée, l'oraison « *Omnipotens sempiterne Deus, adesto...* » Bien que l'*Ordo* ne l'indique pas, on enverra verser ensuite cette eau dans le baptistère.

Il aurait été intéressant de voir l'*Ordo* indiquer combien convenable serait à ce moment-là l'*administration du sacrement de baptême,* conformément aux rubriques, malheureusement trop ignorées, du *Memoriale Rituum* de Benoît XIII (tit. VI, cap. II, § 5, nn. 1-14). En tout cas, si l'évêque pontifie

[5] Jetez également un regard sur ceux qui ont autorité pour nous gouverner, et par l'inexprimable vertu de votre miséricorde paternelle, orientez leurs pensées vers la justice et la paix, afin que leurs efforts d'ici-bas les fassent parvenir à la patrie céleste avec tout votre peuple.